

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1991)

Rubrik: Asie et Pacifique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

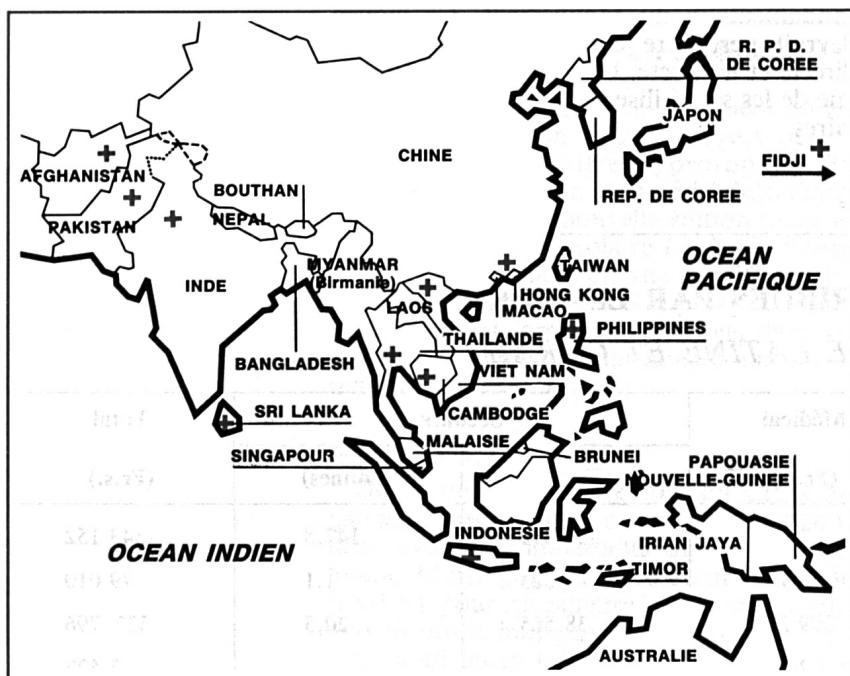
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ASIE ET PACIFIQUE



6 délégations:

Afghanistan
Cambodge
Pakistan
Philippines
Sri Lanka
Thaïlande

5 délégations régionales:

Djakarta
Hanoï
Hong Kong
New Delhi
Suva

Personnel*:

Expatriés CICR: 238
Sociétés nationales: 288
Employés locaux: 2 241

Dépenses totales:

81 682 400 Fr.s.

* Effectifs calculés sur une moyenne annuelle

En 1991, l'action du CICR en Asie et dans le Pacifique a connu des développements et des reculs, en fonction des événements survenus dans les divers contextes politiques, mais elle a surtout été marquée par la consolidation des programmes en cours. Le CICR a pu renforcer ses activités en faveur de personnes incarcérées, notamment au Sri Lanka, et accéder à de nouvelles catégories de détenus en Afghanistan et en Indonésie. De plus, les derniers 23 prisonniers de guerre vietnamiens détenus en Chine ont été rapatriés. Si des signes relativement encourageants ont été reçus du côté cambodgien, suite à l'Accord de Paris, rien en revanche ne permettait au CICR d'espérer visiter des détenus de sécurité au Viet Nam à la fin de l'année.

La violence, toujours présente dans de nombreux pays, a nécessité le maintien d'équipes et de structures médicales importantes pour secourir les victimes des combats. Le CICR a notamment continué ses activités de chirur-

gie de guerre dans ses hôpitaux de Kaboul (Afghanistan), Peshawar et Quetta (Pakistan) et Khao-I-Dang (Thaïlande), ainsi que dans les hôpitaux gouvernementaux de Pursat, Kampot et Mongkol Borei (Cambodge). De même, il a entrepris ou poursuivi des programmes orthopédiques en Afghanistan, au Cambodge, au Myanmar, au Pakistan et au Viet Nam.

Lors de nombreuses missions, les délégués du CICR ont maintenu et intensifié les négociations avec les gouvernements et les Sociétés nationales d'Asie et du Pacifique, en vue de promouvoir la diffusion du droit international humanitaire et la ratification des Conventions de Genève et/ou de leurs Protocoles additionnels. Un cours de droit de la guerre à l'intention des officiers des forces armées a été organisé pour la première fois en Chine, en République populaire démocratique de Corée et au Japon.

CONFLIT AFGHAN

Les événements dans le Golfe persique ont eclipsé le conflit en Afghanistan, où de violents combats ont pourtant continué de se dérouler, faisant de nombreuses victimes civiles et militaires en 1991. La prise de Khost (ville au sud-est du pays, à proximité de la frontière pakistanaise) par des mouvements d'opposition, à fin mars, a marqué le début d'opérations militaires d'envergure, qui ont touché, entre autres, les régions aux alentours de Kaboul, Herat, Kandahar, Jalalabad et Mazar-I-Sharif. En outre, la neige tombée en abondance a coupé l'accès à certaines régions au début de l'année.

Le CICR a poursuivi ses activités en Afghanistan et au Pakistan, malgré les conditions de sécurité détériorées, reflétées par plusieurs incidents graves qui ont limité ses déplacements. Parmi ceux-ci, relevons, en Afghanistan, deux enlèvements (un délégué retenu pendant douze jours et quatre pendant 75 jours), trois embuscades (dont une ayant entraîné la mort de deux employés afghans),

l'occupation et le pillage d'un poste de premiers secours et plusieurs bombardements survenus à proximité d'installations du CICR. Les missions en Afghanistan à partir du Pakistan et l'activité des postes de secours ont également été entravées par les conditions de sécurité. De ce fait, les évacuations de blessés sur les hôpitaux de Peshawar et Quetta ont été moins nombreuses qu'en 1990. De plus, les vives passions suscitées par le conflit du Golfe au sein de la population en Afghanistan et au Pakistan ont parfois rendu la mission des expatriés plus difficile.

AFGHANISTAN

Présent en Afghanistan depuis 1987, avec une délégation à Kaboul et, depuis 1989, deux sous-délégations (Herat et Mazar-I-Sharif), le CICR est l'une des rares organisations à travailler dans la plupart des régions du pays avec le consentement des autorités gouvernementales et celui des mouvements d'opposition.

Cependant, à la suite de l'enlèvement de quatre délégués au début de l'année, dans la région de Kandahar, le CICR s'est retiré des provinces méridionales de Kandahar et Zaboul.

Les activités des sous-délégations d'Herat et Mazar-I-Sharif ont par ailleurs été suspendues dès juillet et les expatriés retirés, à la suite de graves incidents de sécurité. L'atelier orthopédique de Mazar-I-Sharif venait d'être ouvert, alors que celui d'Herat était en cours de construction. L'action des deux sous-délégations s'étendait sur dix provinces.

En outre, le CICR n'a pas été en mesure d'effectuer, comme les années précédentes, des missions dans les provinces du nord-est sous le contrôle du commandant Massoud, vu l'intensité des opérations militaires qui s'y déroulaient.

Ces graves problèmes ont occasionné un certain recul des activités du CICR dans de nombreuses régions où il était parvenu à les déployer après des années d'efforts. De ce fait, les missions du CICR, entreprises avec l'accord de toutes les parties concernées, à partir des villes et régions contrôlées par le



gouvernement vers des zones tenues par les groupes d'opposition, ont été moins nombreuses qu'en 1990. En revanche, durant les derniers mois de l'année, le secteur orthopédique a pu être développé par l'ouverture, en novembre, du nouveau centre de Kaboul. Enfin, le 24 novembre, le délégué général du CICR pour l'Asie et le Pacifique a été reçu par M. Aslam Watanjar, ministre de la Défense, qui lui a accordé l'autorisation de développer un programme de diffusion auprès des forces armées.

En 1991, la délégation de Kaboul et les deux sous-délégations comptaient près de 700 employés afghans et plus de 70 collaborateurs expatriés, dont les deux-tiers de personnel médical. La majorité de celui-ci a été envoyé par des Sociétés nationales de divers pays d'Europe, ainsi que d'Australie, du Canada et de Nouvelle-Zélande.

Activités en faveur des détenus

Les délégués du CICR ont poursuivi leurs efforts en vue d'accéder à toutes les personnes détenues par les autorités de Kaboul. Le 27 septembre 1991, au siège à Genève, le président du CICR, Cornelio Sommaruga, s'est notamment entretenu de la question des détenus sous la juridiction du ministère de la Sécurité de l'Etat avec le premier ministre de la République d'Afghanistan, Fazlulhaq Khaleqyar. Pour sa part, le délégué général a rencontré à plusieurs reprises tout au long de l'année des hauts responsables du gouvernement afghan. L'autorisation de visiter les détenus précités avait été accordée en début d'année, mais les visites n'avaient alors pas pu commencer, les autorités refusant aux délégués la possibilité d'effectuer des entretiens sans témoin. Le 26 novembre, le délégué général a été reçu par le président Najibullah et il a pu s'entretenir avec lui du même sujet. A la suite de ces démarches, toutes les restrictions ont été levées. Ainsi, après des années de négociations, l'institution a obtenu l'accès libre et entier à ces détenus.

En dépit du ralentissement de l'action dû aux conditions de sécurité, les délégués ont effectué, en 1991, 44 visites de prisonniers en Afghanistan dans 15 lieux de détention sous

l'autorité du ministère de l'Intérieur (dans les blocs 3 et 4 de la prison de Pul-I-Charki, ainsi que dans les principales villes de province). En outre, le CICR a distribué à ces détenus 38 tonnes d'aide matérielle (couverture, vêtements d'hiver, savon, thé) représentant un total de 486 000 francs suisses. Il a également visité les personnes détenues par l'opposition (*Voir aussi sous chapitre «Pakistan»*).

Agence de Recherches

Au cours de ses visites dans les lieux de détention afghans, l'Agence de Recherches a recueilli un grand nombre de messages, qui ont été acheminés aux proches des prisonniers, tant en Afghanistan (dans les régions accessibles au CICR) qu'au Pakistan. Par ailleurs, après l'offensive de Khost, de nombreux Afghans, principalement du nord du pays et de la province du Paktia, sans nouvelles de leurs proches habitant la région de Khost, ont contacté le CICR. Ce dernier s'est souvent heurté à de grandes difficultés pour acheminer les messages des personnes capturées ou les réponses aux demandes de nouvelles, en raison des conditions de sécurité détériorées. Les demandes de nouvelles ont ensuite diminué, notamment après le gel des activités des sous-délégations d'Herat et de Mazar-I-Sharif.

Le nombre des messages familiaux échangés durant l'année 1991 s'est élevé à près de 18 000 et celui des transferts (vers le Pakistan principalement) à 35. En revanche, un coup d'arrêt a été porté à la recherche de personnes, le CICR se trouvant dans l'impossibilité d'obtenir des réponses sur les cas soumis aux autorités comme aux mouvements d'opposition.

Activités médicales

En 1991, vu les conditions de sécurité, les délégués ont poursuivi leurs missions à travers les lignes de front à un rythme moins soutenu que l'année précédente. Ces déplacements leur ont permis d'évacuer des blessés de guerre sur l'hôpital chirurgical du CICR à Kaboul, de même que sur les hôpitaux civils d'Herat et Mazar-I-Sharif, puis, après le traitement, de ramener les patients à travers les lignes de front dans les postes de premiers secours d'où ils avaient été évacués.

Le CICR a continué de soutenir le Croissant-Rouge afghan, notamment par une aide logistique et financière pour la formation du personnel de ses dix dispensaires à Kaboul. Ce programme a été repris en cours d'année par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Une aide médicale d'urgence a été accordée aux hôpitaux civils afghans. De plus, le CICR a fourni au début de l'année du matériel chirurgical et autre (literie, équipement sanitaire, notamment) à l'hôpital d'Herat.

Hôpital du CICR à Kaboul

D'une manière générale, le volume mensuel des activités à l'hôpital de chirurgie de guerre du CICR à Kaboul a baissé par rapport à 1990, en raison d'une diminution des attaques sur la capitale. Trois équipes chirurgicales et 18 infirmières en soins postopératoires y ont travaillé en permanence. En 1991, 3 048 patients y ont été admis, les équipes chirurgicales ayant pratiqué 6 750 interventions, collecté 2 747 unités de sang et reçu 4 624 patients ambulatoires en consultation. Comme lors des années précédentes, les activités de l'hôpital ont été plus importantes durant les mois d'été que pendant les autres mois de l'année.

Postes de premiers secours

Au sud de Kaboul, les importantes offensives militaires gouvernementales de juin et juillet ont fait de nombreux blessés, tandis que les conditions de sécurité précaires diminuaient les possibilités d'évacuation de ceux-ci sur les hôpitaux, à partir des postes de secours. Début juin, la route a été coupée entre le poste de secours de Sheikhabad (au sud-ouest de la capitale) et Kaboul. Un infirmier expatrié y est resté bloqué pendant plusieurs semaines avec 20 patients et il n'a pu quitter ce poste qu'avec l'aide d'une équipe venue de Quetta. Après son départ, les employés afghans ont maintenu le poste ouvert de leur propre chef jusqu'en octobre. Les évacuations sur l'hôpital de Kaboul n'ont plus été possibles durant toute cette période. Celles-ci ont pu reprendre lors de la réouver-

ture de la route de Kaboul, en octobre, coïncidant avec le retour des infirmiers expatriés qui ont alors repris la supervision du poste. En 1991, ce poste de secours a évacué environ 400 patients sur l'hôpital du CICR à Kaboul.

Au nord de Kaboul, le poste de secours de Mir Bachakot a connu plusieurs incidents graves, dont, en avril, la chute d'un obus à quelques centaines de mètres du bâtiment, blessant plusieurs personnes et causant des dégâts matériels et, en août, l'enlèvement d'un délégué pendant douze jours. Excepté une fermeture temporaire à la suite de ces événements, le poste a néanmoins fonctionné normalement pendant le reste de l'année. En 1991, environ 1 200 blessés de guerre ont été évacués sur Kaboul. La construction d'un troisième poste de secours, prévue à Mamaki, (au sud de la capitale, à proximité de Maidan Shar) a dû être abandonnée, aucun accord définitif n'ayant pu être trouvé entre les différents mouvements d'opposition quant à son emplacement.

Les projets de construction de postes de premiers secours et les évacuations de blessés à proximité de Mazar-I-Sharif et Herat ont, quant à eux, été abandonnés, en raison du gel des activités des sous-délégations.

Programme orthopédique

A Kaboul, le CICR a construit, avec le soutien du *Corps suisse d'aide en cas de catastrophes*, un nouveau centre orthopédique, ouvert le 2 novembre. Avec une capacité d'hébergement de 100 patients, un personnel de 160 employés afghans et sept expatriés, et une production moyenne de 130 prothèses et 30 chaises roulantes par mois, c'est le plus grand de tous les centres de ce genre réalisés par le CICR. Les activités de l'ancien centre (fermé début novembre), ont été entièrement reprises par le nouveau, ce qui devrait permettre d'assister davantage de patients et d'améliorer la qualité du traitement, en particulier pour le nombre croissant des victimes d'explosions de mines. En Afghanistan, en 1991, 1 520 invalides ont été recensés. La production du centre s'est élevée à plus de 1 600 prothèses, 197 orthèses (appareils de soutien),

près de 4 500 paires de béquilles et 220 chaînes roulantes.

Après des années de négociations, le ministère de la Santé et le CICR ont signé un accord pour un cours de formation de prothésistes afghans. Celui-ci prévoit un programme d'enseignement de deux ans et une troisième année de perfectionnement. Le cours, donné par deux prothésistes du CICR, employés à plein temps pour cette tâche, a débuté en avril avec vingt étudiants.

Les activités de l'atelier orthopédique de Mazar-I-Sharif et la construction du nouveau centre orthopédique d'Herat ont momentanément cessé, à la suite de la fermeture temporaire des sous-délégations. Le premier nommé a ainsi fonctionné d'avril (date de son ouverture) à juillet et il a permis d'équiper cinq amputés d'orthèses et 50 de prothèses.

Logistique

En 1991, l'avion affrété par le CICR a effectué 840 heures de vol en Afghanistan et vers Peshawar, transportant plus de 1 300 passagers et 100 tonnes de fret, pour un coût total de 1 844 000 francs suisses. Ces vols ont permis le transport de blessés et l'approvisionnement de l'hôpital du CICR à Kaboul en matériel médical.

PAKISTAN

En 1991, le CICR a poursuivi ses activités à travers la frontière afghane, à partir de la délégation de Peshawar et de la sous-délégation de Quetta. Cependant, son travail a été progressivement entravé par des problèmes de sécurité (*Voir sous «conflict afghan»*). La délégation de Peshawar a également dû renoncer à son action en Afghanistan dans les provinces de Kunar et du Paktia, au sud de Kaboul, en raison de l'attitude intransigeante de certains de ses interlocuteurs. Parmi les régions où le CICR avait établi des activités régulières depuis ses premières missions à travers la frontière, en octobre 1988, seules les provinces de Ghazni et de Nangarhar, au sud-est de Kaboul, sont restées accessibles à partir de Peshawar ou Quetta. Cette situation

a notamment répercuté ses effets sur les admissions dans les hôpitaux du CICR au Pakistan, qui ont été moins nombreuses qu'en 1990, sauf en avril et en octobre, en raison d'opérations militaires proches de la frontière.

Activités en faveur des prisonniers

Comme par le passé, les délégués du CICR ont effectué des visites de ressortissants afghans détenus, pour des raisons de sécurité, par les autorités pakistanaises dans les prisons de la «North West Frontier Province» et au Balouchistan. Au cours de leurs missions sur le terrain, ils ont également visité des prisonniers détenus par diverses factions de l'opposition afghane. Les missions de l'autre côté de la frontière, en vue d'effectuer ces visites, ont toutefois été beaucoup moins nombreuses qu'en 1990, en raison des conditions de sécurité détériorées. De plus, le CICR a poursuivi ses contacts avec les autorités pakistanaises et sollicité leur soutien pour avoir accès à toutes les personnes capturées dans le cadre du conflit afghan.

En 1991, le CICR a effectué 21 visites dans 8 prisons sous l'autorité du gouvernement pakistanais et 39 visites dans 24 lieux de détention au pouvoir de l'opposition.

Agence de Recherches

Tant dans la «North West Frontier Province» qu'au Balouchistan, le CICR a poursuivi ses démarches auprès des autorités concernées, afin de pouvoir rapatrier des prisonniers libérés (et visités par le CICR pendant leur détention). Dans un certain nombre de cas, ces démarches ont abouti et le CICR a pu transporter les ex-prisonniers à Kaboul par avion. D'autres rapatriements ont eu lieu par la même voie. Il s'agissait essentiellement de blessés de guerre mutilés ou handicapés qui ne nécessitaient plus de soins. Au total, le CICR a procédé à 40 rapatriements.

L'Agence de Recherches a été fortement sollicitée au lendemain de l'offensive militaire sur Khost. En effet, lors de leurs visites en territoire afghan, les délégués ont pu recueillir un grand nombre de messages Croix-Rouge provenant de personnes capturées, ou remettre à ces dernières des messages de leurs pro-

ches. En outre, des messages ont été recueillis tout au long de l'année dans les camps de réfugiés afghans au Pakistan.

En raison du retrait du CICR de certaines régions d'Afghanistan, une partie des messages Croix-Rouge recueillis à partir de la délégation du Pakistan n'a pas pu être acheminée aux destinataires. Cependant, pour toute l'année, le nombre de missives distribuées s'est élevé à près de 13 000, soit plus du triple du volume de 1990.

Activités médicales

Plusieurs missions sur le terrain, de l'autre côté de la frontière, ont été accomplies par des délégués accompagnés de personnel médical, en vue d'évaluer la situation. Au cours de ces missions, les délégués ont eu des entretiens avec divers interlocuteurs, qui ont porté, notamment, sur l'obtention de garanties de sécurité concernant les postes de premiers secours encore en activité et gérés par les délégations de Peshawar ou de Quetta.

Les cours de premiers secours se sont poursuivis dans les locaux du CICR à Peshawar et à Quetta pour des Afghans venant de l'intérieur du pays, mais n'ont plus pu avoir lieu du côté afghan de la frontière, en raison de la détérioration des conditions de sécurité. Ces cours ont aussi été l'occasion de mieux faire connaître le CICR et les principes essentiels du droit international humanitaire (*Voir aussi sous chapitre «la diffusion en Asie»*).

Hôpitaux du CICR à Peshawar et Quetta

D'une manière générale, le volume d'activité des hôpitaux chirurgicaux du CICR à Peshawar et Quetta a été moins élevé en 1991 qu'au cours des deux années précédentes. Le taux d'occupation des lits dans les deux hôpitaux a ainsi oscillé entre 100 et 110 patients. De même, le nombre de blessés évacués à travers la frontière a diminué. Cependant, le taux d'occupation des lits et les évacuations ont augmenté dans les semaines qui ont suivi la prise de Khost par l'opposition armée, à fin mars, et après les opérations militaires de Jalalabad, en octobre. Ainsi, en avril, l'hôpital de Peshawar (dont la capacité est de 230 lits) a reçu 237 patients, enregistrant le

nombre d'admissions le plus élevé depuis son ouverture, avec 379 blessés en un mois.

Pour l'année entière, respectivement 2 400 et 1 400 patients ont été admis dans les hôpitaux de Peshawar et de Quetta, les équipes chirurgicales ayant pratiqué respectivement 5 758 et 3 349 interventions, collecté 1 919 et 884 unités de sang et administré des soins ambulatoires à 6 936 et 1 381 patients. Deux équipes chirurgicales ont travaillé en permanence à Peshawar et deux également à Quetta. Une troisième équipe a travaillé à Peshawar pendant la période de pointe qui a suivi l'offensive de Khost.

Postes de premiers secours

Les sept postes de premiers secours sur territoire pakistanaise, en bordure de la frontière afghane, gérés conjointement avec le Croissant-Rouge pakistanaise, ont poursuivi leur activité pendant toute l'année. Le personnel local y a administré les premiers soins aux blessés de guerre afghans, évacuant les cas graves sur les hôpitaux du CICR de Peshawar et de Quetta. En cours d'année, le poste de Mohamat Gat, le plus au nord de ces établissements, a été déplacé à Khar Bajur, qui offrait de meilleures voies de communication avec l'Afghanistan. En revanche, des huit postes de secours établis sur territoire afghan et gérés par la délégation du CICR au Pakistan, seuls ceux de Nani (province de Ghazni) et de Bazawul (province de Nangarhar) ont été opérationnels toute l'année, excepté, pour le dernier nommé, une interruption de deux mois, dès octobre, due à un bombardement (qui a blessé légèrement un employé afghan et causé d'importants dégâts matériels). Les trois postes situés dans la province de Kandahar, ont, en effet, été fermés à la suite de l'enlèvement de quatre délégués en début d'année. Les deux postes de la province du Paktia ont été fermés après que deux collaborateurs afghans, respectivement chauffeur et gardien d'un des postes, ont été tués dans une ambuscade, le 9 juillet. Enfin, le poste de premiers secours se trouvant dans la province de Kunar a été fermé, à la suite de menaces à l'encontre du CICR, en juin.

Orthopédie

Au centre orthopédique du CICR à Peshawar, l'introduction systématique du polypropylène a permis de fabriquer des prothèses à la fois plus légères, plus résistantes et plus esthétiques, dans des temps de travail plus courts et pour des coûts inférieurs. Par rapport à 1990, la production mensuelle des prothèses a ainsi passé de 90 à environ 110 pièces, et totalisé, pour l'ensemble de l'année, 1 284 prothèses, 690 orthèses, 315 chaises roulantes et 610 paires de béquilles. Près de 700 patients ont été équipés.

A Quetta, le CICR a ouvert un petit atelier orthopédique, chargé uniquement des réparations. Les amputés ne doivent ainsi plus se déplacer à Peshawar pour ce genre de service.

Le CICR a continué d'apporter son soutien, en tant que conseiller technique, au centre pour paraplégiques de Peshawar, seul établissement de ce type dans la région, et dont la gestion est assurée par le Croissant-Rouge pakistanais. La moitié des patients qui y sont soignés sont pakistanais.

CONFLIT CAMBODGIEN

Les négociations en cours pour l'établissement d'un plan de paix au Cambodge se sont déroulées parallèlement à une intensification des combats durant les mois de février et mars. Ceux-ci ont d'abord eu lieu dans les provinces en bordure de la frontière avec la Thaïlande et se sont ensuite étendus vers l'intérieur du pays. Le CICR a poursuivi son action en faveur des victimes du conflit du côté thaïlandais de la frontière, tout en développant ses activités à l'intérieur du Cambodge. En 1991, les personnes déplacées étaient estimées à, respectivement, près de 200 000 à l'intérieur du Cambodge et environ 320 000 en Thaïlande.

Le 1^{er} mai, les quatre factions¹ impliquées dans le conflit ont signé un accord de cessez-

le-feu. Malgré les violations de celui-ci dans les mois qui ont suivi, les hauts responsables des quatre parties en conflit ont poursuivi le dialogue au sein du Conseil national suprême cambodgien (CNS), assemblée réunissant celles-ci.

Le 24 août, le délégué général adjoint du CICR pour la zone Asie et Pacifique, accompagné des chefs des délégations de Phnom Penh et de Bangkok, a été reçu par le Prince Sihanouk, président du CNS, à Pattaya (Thaïlande), en marge d'une réunion préparatoire aux accords de paix au Cambodge. Il lui a remis un document demandant, notamment, que l'institution puisse visiter tous les détenus arrêtés par les quatre factions constituant le CNS.

Le 31 août, à l'invitation du Prince Sihanouk, la même délégation du CICR s'est rendue une deuxième fois à Pattaya pour une réunion de travail. A la suite de cette rencontre, le Prince Sihanouk a lancé, le 3 septembre, un appel à toutes les parties membres du CNS pour qu'elles cessent de placer des mines dans le pays, spécialement le long de la frontière avec la Thaïlande. Il leur a également demandé de faciliter l'accès du CICR à toutes les personnes détenues en rapport avec le conflit.

En octobre s'est tenue la II^e réunion de la Conférence de Paris sur le Cambodge, à laquelle ont participé le Cambodge, représenté par le CNS, et 19 autres Etats², en présence du secrétaire général des Nations Unies. Le CICR a tenu des consultations en marge de cette conférence et son délégué général adjoint pour l'Asie et le Pacifique a remis au Prince Sihanouk, le 22 octobre, deux memoranda traitant, respectivement, de la sécurité des déplacés dans le camp de Site 8 et de la protection des personnes détenues au Cambodge. La Conférence a abouti à la signature de l'accord de paix préparé par l'ONU, le 23 octobre. Celui-ci confirme expressément, à l'article 21, le rôle que le CICR doit jouer dans la libération des prisonniers de guerre et des internés civils: «La libération de tous les prisonniers de guerre et internés civils sera menée à bien et dans les délais les plus brefs sous la direction du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en coordination avec

¹ Etat du Cambodge, Kampuchéa démocratique (KD), Front national de libération du peuple khmer (FNLPK) et Front for United Neutral Cooperative Independant and Peaceful Cambodia (FUNCINPEC).

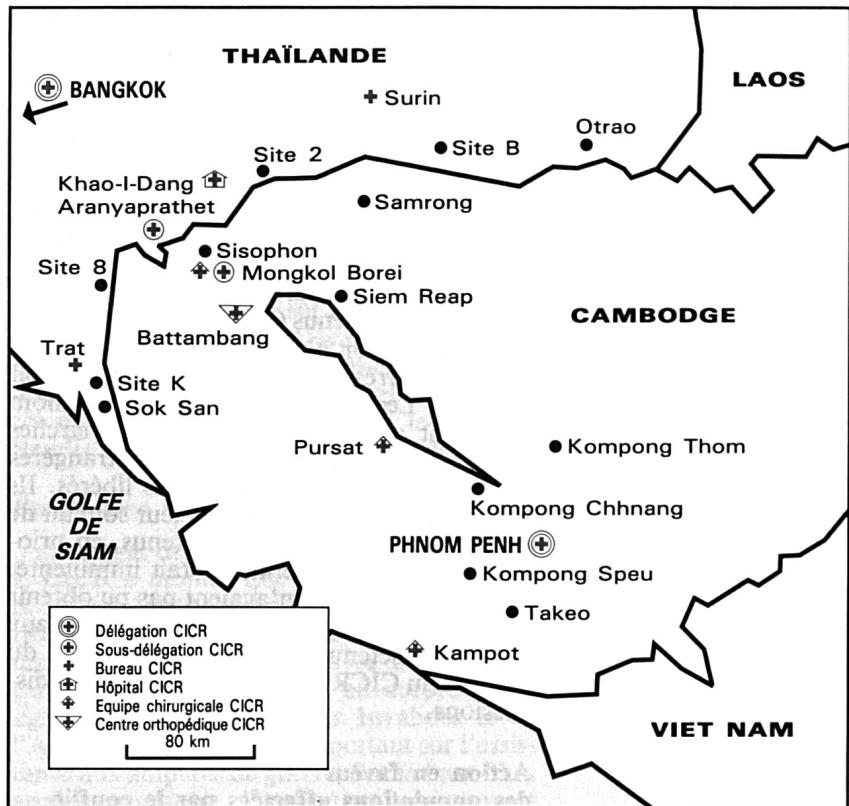
le Représentant spécial du Secrétaire général, avec [...] l'assistance d'autres organisations humanitaires compétentes et des Signataires.» Quant à l'article 22, il définit le terme d'«interné civil»: «L'expression «interné civil» désigne toute personne n'étant pas prisonnier de guerre et qui, ayant participé sous une forme ou sous une autre à la lutte armée ou politique, a été arrêtée et détenue par l'une quelconque des Parties en raison de cette participation».

Après la signature de l'Accord de Paris, les combats se sont néanmoins poursuivis sporadiquement dans quelques provinces du Cambodge.

Tout au long de l'année, le CICR a multiplié les démarches auprès des parties au conflit, du CNS et des organisations impliquées dans le processus du futur rapatriement des personnes déplacées qui se trouvent dans les camps en Thaïlande, afin que celles-ci bénéficient de la protection nécessaire, avant et durant leur transfert, de même que lors de leur réinstallation au Cambodge. Il a particulièrement insisté sur la nécessité de procéder au déminage des régions de réinstallation et à l'enregistrement de toutes les personnes présentes dans les camps avant leur départ. Par ailleurs, le CICR a été appelé à faire partie du *Policy Advisory Group* qui coordonne l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur du Cambodge, groupe dans lequel sont également représentées les agences onusiennes concernées et cinq organisations non gouvernementales.

Sur le plan logistique, des développements importants sont survenus en 1991:

- Le 20 février, après des mois de négociations et d'attente, les délégations du CICR à Bangkok et à Phnom Penh ont reçu des gouvernements respectifs l'autorisation de communiquer entre elles par radio, à leur siège et sur le terrain.
- A fin juin, le CICR a obtenu des autorités thaïlandaises et cambodgiennes la permission de franchir la frontière par le poste



de Poipet (sur la route reliant Aranyaprathet à Sisophon), dans le cadre de ses activités humanitaires. Un premier convoi de deux ambulances destinées à l'hôpital de Mongkol Borei est entré au Cambodge le 3 juillet. C'était la première fois depuis 16 ans qu'une route était rouverte entre les deux pays. Par cette voie, le CICR a ensuite pu acheminer du matériel et des médicaments sur les hôpitaux où travaillent ses expatriés et les équipes de diverses Sociétés nationales.

CAMBODGE

En raison du développement général de ses activités au Cambodge, le CICR a augmenté ses effectifs dans ce pays. Le nombre d'expatriés a ainsi passé de 18 en 1990 à 40 en 1991, dont la moitié de personnel médical (une par-

² Australie, Brunei, Canada, CEI, Chine, Etats-Unis, France, Inde, Indonésie, Irlande, Japon, Laos, Malaisie, Philippines, Royaume-Uni, Singapour, Thaïlande, Viet Nam et Yougoslavie.

tie de celui-ci ayant été mis à la disposition du CICR par des Sociétés nationales).

Activités en faveur des prisonniers

En septembre 1990, les autorités de l'Etat du Cambodge avaient annoncé que le CICR allait, en principe, obtenir l'accès aux détenus arrêtés pour des raisons liées à la situation existant dans le pays. En octobre 1991, peu avant la signature de l'Accord de Paris, plus de 1 000 détenus (chiffre cité par les autorités) en relation avec le conflit cambodgien ont été libérés sans que le CICR en soit informé. Les délégués du CICR à Phnom Penh ont aussitôt entrepris des démarches auprès du ministère des Affaires étrangères pour obtenir la liste des détenus libérés. Ils ont insisté très fermement sur leur souhait de visiter sans tarder tous les détenus, en priorité ceux dont la libération était imminente. A la fin de 1991, ils n'avaient pas pu obtenir la liste demandée et la question des visites aux personnes détenues entrant dans le cadre du mandat du CICR était toujours l'objet de discussions.

Action en faveur des populations affectées par le conflit

L'une des premières organisations humanitaires autorisées à s'établir dans les zones conflictuelles du nord-ouest du pays, le CICR s'est penché sur les problèmes de protection de la population civile résidente aussi bien que déplacée. Les délégués du CICR ont notamment effectué des évaluations des conditions d'existence que les Khmers trouveront à leur retour des camps de Thaïlande, ainsi que celles des personnes déplacées à l'intérieur du Cambodge et qui souhaiteraient revenir où elles habitaient dans les provinces de Banteay Meanchey et Battambang. Ils ont attiré l'attention des autorités et organisations concernées sur les problèmes principaux constatés, en particulier: les routes et les terres cultivables truffées de mines, le banditisme, le paludisme, ainsi qu'une infrastructure médicale et sanitaire précaire.

Dans la province de Banteay Meanchey, au nord-ouest du pays, le CICR a pu atteindre quelque 7 000 familles (environ 22 000 per-

sonnes) dans sept camps de personnes déplacées aux environs de Sisophon, où il a participé, en coopération avec d'autres organisations humanitaires, à la mise en place de trois dispensaires (gérés par l'administration des camps) et d'un minimum de structures sanitaires (installation de latrines, creusement de puits). Des campagnes de vaccination et d'évaluation nutritionnelle de la population déplacée et résidente ont été organisées. Cependant, de nombreux civils affectés par les hostilités sont demeurés hors de portée du CICR (voies d'accès peu praticables ou minées, conditions de sécurité insuffisantes).

En août, l'équipe du CICR basée à Kampong (sud-ouest du pays), a pu visiter, pour la première fois, quatre camps de personnes déplacées, situés dans le district de Kompong Trak. Ces personnes avaient quitté leurs villages en raison du minage des zones cultivables et des conditions de sécurité précaires.

Par ailleurs, le CICR a fourni en septembre un soutien logistique, technique et matériel à la Croix-Rouge locale et à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans l'action d'assistance effectuée en faveur de plusieurs centaines de milliers de personnes victimes d'inondations dans les provinces de Kompong Speu, Takeo et Kandal, au sud-ouest du pays.

Agence de Recherches

Les activités de l'Agence de Recherches au Cambodge, lancées en 1989, ont connu un développement réjouissant, le personnel des branches provinciales de la Croix-Rouge locale (formé par le CICR) participant de plus en plus à la recherche de personnes et à la transmission de messages familiaux en dehors de la capitale. Ainsi, en 1991, plus de 7 000 demandes de recherches ont été traitées (contre 5 500 en 1990) et 4 000 résolues (4 300), ce qui représente un taux de réussite de 66%. Huit regroupements familiaux de Khmers ont eu lieu (7 à destination de la France et un vers la Suisse) sous les auspices du CICR. En septembre, l'Agence centrale de Recherches a également organisé à Phnom Penh son deuxième séminaire Agence à l'intention de 32 employés de différentes branches de la

Croix-Rouge locale. Le premier avait eu lieu en 1990.

Assistance médicale

Le CICR a développé ses divers programmes au Cambodge et amélioré son administration médicale par de nouveaux systèmes logistiques, comprenant la gestion d'un entrepôt indépendant à Phnom Penh.

En outre, le CICR a accordé un appui logistique et administratif à trois équipes chirurgicales des Sociétés nationales australienne, suédoise et suisse, exerçant leur activité dans les hôpitaux provinciaux de Kompong Speu, Kompong Chhnang et Takeo. Il a également apporté sa contribution à la campagne contre la tuberculose de la Croix-Rouge française, en mettant à la disposition de celle-ci, dès juin, un spécialiste de cette pathologie pour l'évaluation des résultats et la relance du projet.

Comme l'année précédente, le CICR a animé un séminaire de chirurgie de guerre dans les locaux de la Faculté de médecine à Phnom Penh, auquel ont participé des chirurgiens khmers de la capitale et des provinces. Dans la province de Pursat, le CICR a également donné des cours de premiers soins aux civils, aux membres de la police, ainsi qu'au personnel militaire.

Hôpitaux

Les activités médicales ont fortement augmenté durant le premier trimestre de 1991, en raison des affrontements dans les provinces de Kampot et du nord-ouest. Les hôpitaux de Pursat, Kampot et Mongkol Borei ont travaillé à la limite maximale de leur capacité durant cette période et une équipe chirurgicale est venue renforcer le personnel du dernier nommé. Le rythme moins soutenu qui a prévalu durant le second semestre, à la suite du cessez-le-feu, a permis aux équipes de concentrer leurs efforts sur le renforcement des structures (formation du personnel local, réfection et réaménagement des locaux). En fin d'année, certains civils revenant dans les régions qu'ils avaient dû fuir, les patients atteints par des explosions de mines ont été en augmentation. En 1991, 1 389 patients ont été admis dans l'ensemble des trois hôpitaux

où le CICR était présent et 2 263 opérations chirurgicales y ont été réalisées.

Banque du sang

A la suite d'un accord signé avec le ministère de la Santé, le CICR s'est employé à développer les activités du Centre national de transfusion sanguine à Phnom Penh. Il a également assuré la formation du personnel local et organisé des campagnes en faveur du don du sang, en s'appuyant sur la radio, la télévision et la presse écrite. Des conférences ont également été données dans les écoles militaires, secondaires et professionnelles. Le succès de cette campagne a amené le CICR à étendre cette expérience en province.

Programme orthopédique

Au début de l'année, une étude menée par le CICR a montré que les besoins en soins et matériel orthopédiques étaient très supérieurs à l'aide que pouvaient fournir les organisations déjà actives dans ce domaine au Cambodge. Le 2 octobre, un accord a été signé entre le ministère des Invalides et de l'Action sociale et le CICR, portant sur l'assistance aux amputés de guerre. Sur la base d'un accord provisoire, l'institution avait ouvert en septembre un atelier orthopédique à Battambang et une unité de production de composants orthopédiques (genoux et pieds, principalement) à Phnom Penh. A la fin de 1991, l'atelier de Battambang avait déjà produit 210 prothèses et équipé 209 patients. De plus, un accord a été conclu entre l'*American Friends Service Committee, Handicap International* et le CICR, portant sur l'harmonisation des techniques orthopédiques, pour que les patients puissent être indifféremment suivis par n'importe laquelle de ces organisations et que le CICR ait la possibilité d'approvisionner les deux autres institutions en composants orthopédiques.

THAÏLANDE

Le 23 février 1991, le gouvernement du Premier ministre Chatichai Choonhavan a été renversé par un coup d'Etat. Celui-ci s'est

déroulé sans effusion de sang. Dès que la situation l'a permis, les délégués ont pris contact avec le nouveau gouvernement concernant leurs activités en Thaïlande, notamment dans les camps de déplacés khmers. Ils ont également renouvelé leur demande d'autorisation de visiter les personnes détenues entrant dans le cadre du mandat du CICR. A la fin de l'année, ils n'avaient toujours pas accès à ces détenus.

Le bureau du CICR à Kab Cherng a été déplacé à Surin, plus proche des camps du nord. Le poste de secours qui lui était rattaché a été fermé, le nombre des patients qui s'y présentaient ayant fortement diminué. Le bureau et la station d'ambulances de Borai ont été déplacés à Trat, pour se rapprocher de la frontière sud avec le Cambodge.

Activités en faveur des personnes déplacées

La situation dans les camps de personnes déplacées à proximité de la frontière cambodgienne a continué d'être un sujet de vive préoccupation pour le CICR en 1991. Une série de violents incidents internes, mettant en évidence la présence d'armes (y compris de grenades) dans les camps, ainsi que des attaques perpétrées de l'extérieur par des bandits armés y ont fait plusieurs dizaines de morts et plus d'une centaine de blessés. Les cas graves ont été évacués par le CICR sur son hôpital de Khao-I-Dang. Les délégués ont répété leurs interventions auprès des autorités concernées pour qu'elles assurent la sécurité des habitants des camps. La situation s'était nettement améliorée en fin d'année à la suite des mesures prises par l'Armée royale thaïlandaise, par la *Displaced Persons Protection Unit* (DPPU)³ et par les factions.

En avril, de violents combats ont opposé des combattants du Kampuchéa démocratique (KD) aux forces gouvernementales dans la région de Pailin, au Cambodge, causant le déplacement de 16 000 à 18 000 civils à travers la frontière au sud d'Aranyaprathet, qui ont été installés dans des camps provisoires en pleine jungle. Les 24 et 25 avril, les

³ Unité spéciale des forces armées thaïes chargée de la sécurité des camps khmers.

délégués ont pu effectuer une évaluation médicale et fournir une assistance d'urgence à ces personnes. Une vingtaine de malades (enfants et adolescents pour la plupart) ont été évacués avec leurs parents sur l'hôpital du camp de Site K, et un blessé sur l'hôpital de Khao-I-Dang. Ces civils ont regagné le Cambodge lorsque les conditions de sécurité le leur ont permis, en mai.

Le 29 août, cinq soldats capturés par le FNLPK l'année précédente ont été remis au CICR, en Thaïlande. Les délégués basés au Cambodge les ont pris en charge au passage de la frontière, à Poipet, et les ont amenés aux autorités militaires à Sisophon.

Peu avant la signature de l'Accord de Paris, des changements sont intervenus dans la direction du camp de Site 8 et des rumeurs de rapatriements forcés au Cambodge ont suscité une vive inquiétude au sein de la population khmère et de la communauté internationale. Le CICR a alors enregistré plus de 800 demandes de protection de personnes craignant une disparition ou estimant que seul leur transfert dans le camp de Khao-I-Dang, géré par le HCR, était en mesure d'assurer leur sécurité. Des agences onusiennes, des organisations non gouvernementales et le CICR sont rapidement intervenus auprès des autorités concernées. Le chef de la délégation du CICR en Thaïlande s'est notamment entretenu à ce propos avec le nouveau chef de la DPPU, qui avait d'ailleurs déjà fermement protesté auprès des dirigeants khmers de Site 8 et entrepris de renforcer les mesures de sécurité. Le CICR n'a pas obtenu l'autorisation de transférer des personnes à Khao-I-Dang. La situation s'est cependant améliorée en novembre.

Agence de Recherches

Les activités liées à l'Agence dans les camps de personnes déplacées le long de la frontière cambodgienne ont été poursuivies en 1991, en coopération avec la Croix-Rouge de Phnom Penh. En 1991, quelque 4 800 demandes de recherches ont été traitées et près de 1 500 personnes localisées. En outre, le CICR a poursuivi ses efforts en vue de réunir les familles séparées et il a effectué 287 transferts d'un camp à l'autre. Le CICR est resté le seul canal officiel pour la transmission du

courrier entre les camps et avec l'étranger: près de 19 000 messages ont été échangés, dont plus de 6 500 avec le Cambodge.

En outre, le CICR a continué de s'occuper, en coopération avec la Croix-Rouge thaïlandaise, d'un certain nombre de cas concernant des réfugiés vietnamiens (226 dossiers ouverts et 75 résolus positivement).

Activités médicales

L'hôpital du CICR à Khao-I-Dang est resté le seul établissement le long de la frontière à fournir des services chirurgicaux aux Khmers vivant dans cette région. Il a reçu de nombreux blessés par mine, en provenance du Cambodge, suite à l'ouverture de la frontière et du marché de Poipet, au milieu de l'année. En effet, de plus en plus de civils se sont déplacés dans cette région, alors que les opérations de déminage n'avaient pas encore commencé. L'activité de cet hôpital a été particulièrement intense pendant les mois de février et mars, avec la recrudescence des hostilités sur sol cambodgien. Dès le mois de septembre, le volume des admissions a nettement baissé et la décision a été prise de réduire de trois à deux le nombre des équipes chirurgicales à partir de janvier 1992. En 1991, les équipes chirurgicales ont admis 2 708 patients, dont 685 blessés de guerre, et procédé à 4 578 interventions.

Plus de 350 personnes ont été évacuées chaque mois de la frontière sur l'hôpital du CICR à Khao-I-Dang et sur d'autres hôpitaux en Thaïlande, par son réseau de 12 ambulances (à Aranyaprathet, Surin et Trat).

En mars, quatre techniciens de laboratoire qualifiés thaïlandais ont repris la gestion de la banque du sang à Khao-I-Dang. Le programme de collecte de sang auprès des habitants des camps a permis d'obtenir 300 à 600 unités chaque mois et de couvrir ainsi les besoins de divers hôpitaux traitant des blessés et des malades khmers déplacés.

Frontière du Myanmar

Les délégués basés à Bangkok ont également effectué des missions sur la frontière avec le Myanmar, pour évaluer la situation des civils déplacés birmans et karens, à la suite

d'affrontements entre les forces armées du Myanmar et les rebelles karens.

PHILIPPINES

En 1991, le CICR a transféré la plus grande partie de ses programmes d'assistance à la Société nationale. Il a ainsi pu concentrer ses efforts principalement sur les cas de violations du droit international humanitaire, de même que sur les tâches de protection et d'assistance aux groupes de personnes particulièrement vulnérables. Par conséquent, l'institution a réduit le nombre de ses délégués, désormais regroupés à Manille, et fermé ses bureaux et entrepôts à Davao City ainsi qu'à Ozamis City (île de Mindanao).

Dans le cadre de l'insurrection armée qui oppose le NDF/NPA⁴ aux forces gouvernementales, le vice-président des Affaires internationales du NDF, Luis Jalandoni, a envoyé au président du CICR une déclaration d'intention, datée du 15 août 1991, signée par le président du Conseil national de ce mouvement, Manuel Romero. Par cette déclaration, le NDF exprime au CICR sa volonté de respecter le droit international humanitaire, en particulier l'article 3 commun aux Conventions de Genève de 1949 et le Protocole additionnel II de 1977.

Trois catastrophes naturelles importantes (dont l'éruption du Mont Pinatubo, en juin, qui a affecté plus d'un million de personnes) se sont abattues sur le pays en 1991, nécessitant une aide d'urgence de grande envergure. Le CICR a fourni une modeste assistance à la Croix-Rouge philippine avant l'arrivée des secours internationaux.

Activités en faveur de la population civile

Dans le cadre de leurs missions sur le terrain, les délégués ont relevé systématiquement les cas de violations du droit international humanitaire dont ils ont eu connaissance. Ces cas ont fait l'objet de deux rapports exhaustifs, destinés, d'une part, à la présidente Cory

⁴ National Democratic Front/New People's Army.

Aquino, et, d'autre part, au mouvement NDF/NPA.

Activités en faveur des détenus

Comme par le passé, les délégués ont continué de visiter les détenus de sécurité (y compris les personnes incarcérées en rapport avec le coup d'Etat de décembre 1990), à Manille et en province. En 1991, ils ont effectué 224 visites à 1 288 détenus dans 176 lieux de détention sur tout le territoire; ils ont apporté des secours médicaux et autres dans les prisons visitées.

Conjointement avec la Croix-Rouge philippine, le CICR a poursuivi le programme de visites familiales dont il assure le financement, pour permettre à des personnes démunies de se rendre auprès de parents incarcérés. En 1991, plus de 300 détenus ont ainsi bénéficié de cette aide.

Agence de Recherches

Les activités déployées dans le cadre de l'Agence de Recherches ont essentiellement concerné les détenus. Comme précédemment, ceux-ci ont pu s'adresser au CICR pour obtenir une aide matérielle, financière, juridique, ou autre. L'Agence a assuré l'échange des messages Croix-Rouge et traité des demandes de recherches concernant des personnes disparues dans le contexte des événements survenus dans le pays ou à l'étranger. Une partie de ces enquêtes ont concerné des personnes qui se trouvaient au Koweït, en Arabie Saoudite ou en Irak, pendant le conflit du Golfe.

Par ailleurs, le CICR a poursuivi son soutien technique et financier au service de recherches de la Croix-Rouge philippine en faveur des réfugiés de la mer vietnamien⁵. Le volume global de ces activités a enregistré un léger fléchissement par rapport à l'année précédente, avec 630 500 messages échangés (contre près de 750 000 en 1990), 6 900 demandes de recherches traitées et 2 000 cas résolus (res-

⁵ Réseau groupant les services de recherches et de courrier («*Tracing & Mailing, Services*», TMS) des Sociétés nationales d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines, de Thaïlande et la branche de la Croix-Rouge britannique à Hong Kong.

pectivement 8 500 et 3 900 environ, l'année précédente).

Programme d'assistance conjoint

Les hostilités ont continué d'occasionner, surtout à Luzon et Mindanao, de fréquents déplacements de populations par petits groupes et durant de courtes périodes. Un programme d'assistance conjoint CICR/Croix-Rouge philippine (cette dernière effectuant la plus grande part du travail) a permis de fournir en 1991 quelque 140 tonnes d'aide alimentaire et matérielle d'urgence à 42 000 personnes affectées par les combats. Ces chiffres sont moins élevés qu'en 1990, les organisations gouvernementales et non gouvernementales présentes sur place ayant peu à peu développé leurs programmes d'assistance au gré des besoins constatés.

Activités médicales

Le programme d'assistance médicale et nutritionnelle conduit par la Croix-Rouge philippine, et dont le CICR assure la supervision et le financement, a continué en faveur des civils déplacés en rapport avec les troubles. Dans ce cadre, les infirmiers des équipes régionales d'intervention en cas de désastre (*Regional Disaster Action Teams*), de la Société nationale ont procédé, seuls ou en collaboration avec les délégués du CICR, à des visites de civils blessés et malades soignés dans les hôpitaux locaux et entrepris leur évacuation lorsque les autorités sanitaires n'étaient pas en mesure d'assurer le traitement. Ces équipes ont ainsi définitivement pris la relève des infirmières du CICR dans le courant de l'année.

SRI LANKA

Lors de l'ouverture de sa délégation à Colombo, en octobre 1989, et au cours de l'année 1990, le CICR avait concentré ses efforts sur la protection des détenus soupçonnés d'appartenir au *Janatha Vimukti Peramuna* (JVP), dans le centre et le sud de l'île. Les conséquences humanitaires toujours préoccupantes de la répression de cette insur-

rection du JVP — qui a culminé en 1989 — ont nécessité la poursuite des activités du CICR en 1991.

De plus, suite à deux attentats, perpétrés à Colombo en mars et juin 1991, de nombreuses arrestations ont été effectuées au sein de la communauté tamile de Colombo.

En ce qui concerne le conflit dans le nord et l'est de l'île, le mouvement des Tigres de Libération de l'Eelam Tamoul (LTTE) a décrété en janvier 1991 un cessez-le-feu unilatéral, auquel le gouvernement de Colombo a répondu en suspendant ses opérations militaires. Cette trêve a cependant été de courte durée. Le regain de tension et de violence a affecté gravement la population civile et occasionné d'importants déplacements de personnes, notamment à Jaffna (afflux d'environ 100 000 personnes en moins d'une semaine, en avril).

En juillet, le LTTE a tenté de s'emparer du camp militaire d'Elephant Pass, point stratégique qui relie la péninsule de Jaffna au reste du pays, provoquant une bataille de trois semaines. Enfin, le 23 octobre, les forces armées sri-lankaises ont pris les îles du sud-ouest de Jaffna, de même que la dernière voie d'accès terrestre ouverte passant par Ponneryn. Ainsi, plus de 800 000 personnes vivant sur la péninsule ont été coupées du reste de l'île.

Le CICR a donc intensifié ses activités au nord et à l'est en 1991, notamment en ce qui concerne ses tâches de protection et d'assistance aux détenus, aux personnes déplacées et aux civils dans les zones affectées par les combats, de même que pour le convoyage de l'aide d'urgence alimentaire et matérielle.

Par ailleurs, le dialogue ouvert et constant que les délégués ont pu maintenir avec les autorités sri-lankaises a permis le développement d'activités de diffusion auprès des forces armées (*Voir aussi le chapitre «la diffusion en Asie»*).

Outre sa délégation à Colombo, le CICR est présent au Sri Lanka par ses sous-délégations à Batticaloa, Colombo-Sud, Jaffna et Kandy, ainsi que par ses bureaux à Ampara, Anuradhapura, Mannar, Matara et Vavuniya (ce dernier ouvert durant le dernier trimestre de 1991)

Activités en faveur des détenus

Les lois d'exception («*Emergency Regulations*» et «*Prevention of Terrorism Act*»), décrétées par le gouvernement après l'insurrection du JVP étant toujours en vigueur en 1991, la principale activité exercée par le CICR dans le sud a concerné la protection des personnes arrêtées et détenues en vertu de ces lois, que les délégués ont continué à visiter. Dans le nord et l'est, conformément au mandat du CICR, les délégués ont eu accès à tous les détenus en relation avec les activités du LTTE. En revanche, ils n'ont eu qu'un accès partiel aux personnes détenues par le LTTE et les démarches qu'ils ont entreprises pour pouvoir visiter l'ensemble des prisonniers n'ont pas abouti.

En 1991, les délégués ont effectué 3 500 visites dans 550 lieux de détention dépendant des autorités civiles ou militaires, où ils ont vu plus de 10 000 détenus de sécurité, dont plus de 5 000 nouveaux enregistrés. Pendant la même période, ils ont effectué 12 visites à 40 policiers et un soldat, tous cingalais, aux mains du LTTE. Depuis le début de son opération à Sri Lanka, le CICR a enregistré 26 500 personnes détenues par les autorités sri-lankaises, ainsi que 58 policiers et un soldat aux mains du LTTE.

La nouvelle structure que le CICR avait mise en place à fin 1990, en vue de renforcer ses activités en faveur des détenus, a permis d'augmenter le rythme des visites dans tout le pays. De même, des démarches ont été systématiquement entreprises, durant toute l'année, à tous les niveaux de la hiérarchie des autorités. L'accès aux détenus s'est ainsi substantiellement amélioré au cours de l'année, les délégués ont rencontré moins de difficultés dans leur travail et leurs interlocuteurs ont montré une meilleure compréhension pour celui-ci. A fin 1991, deux institutions gouvernementales ont été créées pour faire la lumière, l'une (commission présidentielle d'enquête) sur les disparitions, l'autre (*Human Rights Task Force*) sur les conditions de traitement des détenus.

Toutefois, en dépit des efforts consentis par les autorités gouvernementales pour faire cesser les violations du droit international humanitaire, ainsi que pour coopérer avec le CICR,

lui faciliter l'accès à toutes les personnes détenues et lui permettre d'enregistrer celles-ci, les allégations de mauvais traitements et les disparitions de personnes à la suite de leur arrestation sont restées des sujets de vive préoccupation pour l'institution en 1991.

Agence de Recherches

L'an dernier, c'est au Sri Lanka que l'Agence de Recherches du CICR a enregistré le volume d'activité le plus important du continent asiatique, en raison du nombre élevé de détenus enregistrés et visités. L'Agence (dont les services sont maintenant bien connus de la population) a transmis les demandes de recherches de personnes supposées disparues aux autorités locales, puis aux autorités centrales à Colombo. L'introduction d'un réseau informatique a permis de rationaliser le travail, ainsi que d'accélérer le traitement des demandes. Ce dernier point est particulièrement important pour les renseignements qui parviennent à l'Agence immédiatement après les arrestations et qui ont pu de ce fait être exploités très rapidement.

Plus de 9 400 demandes de recherches ont été traitées, concernant des personnes capturées ou disparues en rapport avec la situation dans le sud, et près de 8 000 avec le conflit du nord-est, dont respectivement 730 et 2 500 cas ont été résolus. En outre, plus de 7 000 messages ont été transmis entre familles séparées. La majorité de ceux-ci provenaient du nord-est du pays, où les services postaux ne fonctionnaient plus.

Le CICR a poursuivi son action de protection en faveur des enfants non accompagnés et des personnes âgées durant leur transport entre Colombo et Jaffna, en vue de les réunir à leurs familles respectives.

Activités médicales

L'Hôpital général universitaire de Jaffna (*Jaffna Teaching Hospital*) était toujours placé sous la protection du CICR et ce dernier a continué de convoyer sous son emblème le matériel médical et les médicaments fournis par le ministère de la Santé. Ces secours ont été acheminés principalement par bateau de Colombo à Point Pedro, un stock

d'urgence étant maintenu en permanence dans des entrepôts à Colombo et à Jaffna.

En juillet, une offensive d'envergure du LTTE contre le camp de l'armée sri-lankaise à Elephant Pass a fait de nombreux blessés, dont une centaine ont pu être évacués sur l'hôpital de Jaffna. Le stock d'urgence du CICR dans cette ville a permis d'approvisionner cet hôpital pendant les opérations militaires et le couvre-feu qui a suivi.

Durant toute l'année, le CICR a joué un rôle important d'intermédiaire neutre auprès des parties en conflit pour l'acheminement de patients de la péninsule de Jaffna sur les divers hôpitaux de l'île. Dans ce cadre, le CICR a notamment transporté plus de 1 200 patients par bateau, sous la protection de son emblème, principalement de Point Pedro à Colombo, l'hôpital de Jaffna n'étant pas en mesure d'administrer les soins appropriés pour tous les cas ni de faire face à l'afflux des blessés au cours de certaines périodes.

Le CICR a poursuivi son appui à la Croix-Rouge de Sri Lanka dans le nord et l'est, notamment en apportant son aide aux équipes de santé mobiles (escorte et appui pour ses programmes d'assistance auprès des personnes déplacées). Il a également apporté son soutien à plusieurs structures médicales de l'Etat, notamment en aidant le ministère de la Santé à acheminer des secours médicaux vers des endroits inaccessibles par les moyens de transport habituels.

Assistance à la population civile

En avril et mai, l'intensification des opérations militaires dans plusieurs régions du nord du pays, notamment sur les îles Kayts et de Punkudutivu (ouest de Jaffna) ont occasionné le déplacement de plus de 100 000 personnes sur la péninsule de Jaffna en moins d'une semaine. En collaboration avec la Croix-Rouge de Sri Lanka, le CICR a apporté son aide aux autorités locales pour organiser leur accueil. En juillet, le couvre-feu qui a suivi l'offensive sur Elephant Pass a mis le CICR dans l'impossibilité d'acheminer des vivres dans la péninsule, aussi bien par mer que par terre, pendant plusieurs semaines. De même, l'offensive du 23 octobre sur les îles du sud-ouest et sur Pooneryn a coupé toutes les rou-

tes d'accès à la péninsule de Jaffna, isolant pratiquement un million de personnes du reste du pays et aggravant les conditions de sécurité.

Les transports publics et commerciaux étant interrompus dans la partie septentrionale du pays et vers l'intérieur depuis l'année précédente, le CICR a poursuivi, en 1991, son action d'intermédiaire neutre en assurant la protection de convois et bateaux de secours du gouvernement et d'organisations non gouvernementales, destinés à l'approvisionnement de la population civile. En 1991, le CICR a ainsi acheminé, par voie de mer ou de terre, plus de 79 000 tonnes de secours alimentaires et plus de 15 000 tonnes de secours matériels.

Agissant en étroite collaboration avec la Croix-Rouge de Sri Lanka, le CICR a pour-

suivi son assistance aux familles déplacées spécialement démunies en participant au financement, à l'achat et à la construction d'abris temporaires traditionnels et en distribuant des colis de vivres et de vêtements, selon les besoins. Cette aide a représenté un montant de près d'un million de francs suisses.

Le CICR est aussi intervenu auprès des autorités pour que les populations civiles prises au milieu des combats aient accès à l'approvisionnement en vivres, aux établissements médicaux et à leurs lieux de travail. Enfin, les délégués ont continué de convoyer, sous la protection de l'emblème, des sacs postaux des services officiels entre Colombo et Jaffna et entre différentes localités du nord du pays.

DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

DJAKARTA: (Brunei, Indonésie, Malaisie, Singapour)

INDONÉSIE — En 1991, le CICR a visité 33 détenus de sécurité arrêtés en relation avec les événements du 30 septembre 1965 (relevant de la catégorie ex-G30 S/PKI) dans 11 lieux de détention et il a obtenu l'accès à 156 personnes d'une nouvelle catégorie de détenus (les «Ekstrim Kanaan», extrémistes de droite musulmans), dans 12 prisons. Dans le cadre de leurs visites, les délégués ont fourni une aide médicale et matérielle, selon les besoins. Ils ont également financé le déplacement des familles démunies, pour leur permettre de rendre visite à leurs proches en détention.

En 1991, le CICR a poursuivi ses efforts en vue d'obtenir l'accès à toutes les catégories de personnes détenues pour des raisons de sécurité. Il a reçu l'autorisation, à mi-juin, de visiter des prisonniers à Aceh (province à l'extrême nord de Sumatra), où des troubles avaient été signalés depuis 1989. La première série de visites dans les prisons de cette province a eu lieu du 5 au 17 juillet. La deuxième, repoussée à plusieurs reprises, s'est finalement déroulée en décembre. Au total, 6 visites ont été effectuées à 78 détenus dans quatre prisons et un camp militaire de la province. Le CICR a sollicité l'autorisation d'ouvrir un

bureau à Aceh auprès du gouvernement, lequel, à fin 1991, ne s'était pas encore prononcé définitivement sur la question.

Le CICR a continué d'apporter un appui financier et technique à la Croix-Rouge indonésienne pour ses activités en faveur des réfugiés de la mer vietnamiens dans le cadre du réseau des services de recherches et de courrier que coordonne l'Agence centrale de Recherches du CICR à Genève.

Irian Jaya — En 1991, le CICR a visité 128 détenus de sécurité iranais incarcérés dans 8 prisons et centres de détention en Irian Jaya et à Java. Les délégués leur ont fourni une assistance médicale et matérielle. Les familles des détenus iranais se trouvant à Kalisok (Java) ont en outre reçu un soutien financier, afin de leur permettre de visiter leurs proches incarcérés à 3 000 kilomètres de chez eux.

Au cours de missions dans toute la province, le CICR a enregistré quelque 400 personnes revenant de Papouasie-Nouvelle-Guinée (où elles avaient trouvé refuge) et leur a distribué une modeste assistance matérielle. Les délégués ont également effectué des visites à près de 600 personnes déjà enregistrées, à leur retour de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Des familles séparées entre l'Irian Jaya et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont été en mesure

d'échanger plus de 200 messages par le canal du CICR. Parmi les personnes ayant bénéficié de ce service se trouvaient des détenus iranais à Java.

TIMOR-EST — Un délégué et une infirmière installés en permanence à Dili depuis mars 1989 ont poursuivi leurs visites aux détenus de sécurité, ainsi qu'aux détenus libérés.

Le 12 novembre, un rassemblement de civils au cimetière de Santa Cruz à Dili a étéurement réprimé par les forces de sécurité indonésiennes. Il en est résulté de nombreux morts et blessés. Dans son communiqué de presse du 13 novembre, le CICR a exprimé sa consternation devant cet événement et il a immédiatement pris contact avec les autorités en vue d'obtenir l'accès aux blessés à l'hôpital militaire de Dili, ainsi qu'aux personnes arrêtées dans le contexte de ces événements. De plus, il a remis deux notes verbales au gouvernement, relatives à la même demande. Elles ont été adressées à la fois au ministère des Affaires étrangères et à la mission permanente d'Indonésie à Genève, la première, le 14 novembre et la deuxième le 21. Le 22 novembre, le CICR a reçu l'autorisation de visiter 88 patients à l'hôpital et à s'entretenir avec eux sans témoin. Un médecin a pu les examiner et évaluer les soins qui leur étaient donnés. Les délégués ont également enregistré 43 détenus dans un poste de police de Dili et, lors d'une visite ultérieure, ils se sont entretenus sans témoin avec eux. Au cours de la fusillade, trente civils avaient cherché refuge à la délégation du CICR à Dili. Le commandant militaire de Timor a assuré les délégués que l'emblème de la croix rouge serait respecté. Quelques jours plus tard, toutes ces personnes ont pu rentrer chez elles.

Après les événements de novembre, les délégués ont accompli plusieurs missions dans d'autres régions de l'île (Bacau, Los Palos, Viqueque, Ossu, Fatumara et Fuiloro), où ils ont été en mesure de s'entretenir avec des représentants de l'armée, de l'église et de la population civile, pour s'assurer qu'il n'y avait pas eu de répercussions graves de ces incidents dans ces régions.

Toujours en rapport avec les événements de Dili, les délégués ont également traité 170

demandedes de nouvelles. L'Agence de Recherches a par ailleurs procédé à la réunion d'une famille de 15 personnes avec des proches parents vers le Portugal. Elle a également reçu 35 demandes de recherches et procédé à l'échange de 320 messages Croix-Rouge.

Le 10 décembre, le président du CICR, Cornelio Sommaruga, a reçu Soemadi D.M. Brotodiningrat, ambassadeur et représentant permanent de l'Indonésie auprès des Nations Unies à Genève, et lui a remis une nouvelle note verbale en rapport avec les événements du 12 novembre.

A fin 1991, la première phase du programme d'assainissement (captage, adduction et distribution d'eau potable pour une vingtaine de villages) en cours à Timor-Est a été achevée avec succès. Réalisée en coopération avec le ministère de la Santé, elle avait été mise en route dans un but de prévention des maladies et d'amélioration de la santé publique dans des zones isolées.

MALAISIE — Depuis 1988, et en dépit de démarches répétées auprès des autorités, le CICR n'a pas été en mesure de visiter les personnes détenues en vertu de l'*«Internal Security Act»*.

HANOÏ (Laos, Viet Nam)

LAOS — En début d'année, le délégué régional a pu rencontrer, pour la première fois, le ministre des Affaires étrangères, lors d'une mission à Vientiane. Au cours de cet entretien, il a notamment demandé que le CICR puisse accéder aux détenus de sécurité et soit autorisé à déployer des activités dans le domaine de l'Agence de Recherches et de la diffusion.

VIET NAM — Le 29 août, les derniers 23 prisonniers de guerre vietnamiens détenus par la République populaire de Chine ont été libérés (*Voir sous chapitre «Chine»*).

Le 28 janvier, le représentant permanent auprès de l'ONU à Genève, Nguyen Luong, a été reçu par le président du CICR, Cornelio Sommaruga, au CICR. Le 6 février, le vice-premier ministre, Nguyen Khan, accompagné de M. Nguyen Luong, a rencontré le directeur des Opérations du CICR. Les discussions

ont notamment porté sur les visites des détenus de sécurité. Lors du second entretien, M. Nguyen Khan a réitéré l'accord de principe sur ce sujet donné en 1990 par les autorités. A la fin de 1991, ces visites n'avaient pas encore pu débuter.

La déléguée Agence a apporté un soutien technique et matériel à la Croix-Rouge du Viet Nam pour le développement de ses activités dans ce domaine à Hanoï et en province. Elle a également assuré la formation des collaborateurs de la Société nationale.

Le programme orthopédique s'est poursuivi sur la base de l'accord de coopération signé par le ministère du Travail, des Invalides et des Affaires sociales et le CICR. L'institution a terminé l'installation, à Ho Chi Minh-Ville, d'une unité de production de composants orthopédiques couvrant les besoins des quatre centres gouvernementaux du sud du Viet Nam. Cependant, quelques divergences de vue, quant au rôle du CICR et aux destinataires de ses prestations, ont amené l'institution à ralentir ses activités en cours d'année. En septembre, le ministère concerné a toutefois manifesté, par une demande écrite officielle, son désir de voir le CICR poursuivre son aide, notamment la production de composants (pieds, fémurs, tibias), l'équipement des amputés et le perfectionnement technique des orthopédistes vietnamiens. Les autorités ont également proposé des solutions qui permettent aux amputés vietnamiens les plus démunis d'avoir accès gratuitement aux prestations orthopédiques.

HONG KONG: Chine continentale et Taïwan), Hong Kong, Macao, Japon, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Mongolie)

CHINE — Le 29 août, les derniers 23 prisonniers de guerre vietnamiens détenus par la République populaire de Chine ont été rapatriés, en présence des autorités militaires et de représentants des Sociétés nationales des deux pays, ainsi que des chefs des délégations régionales du CICR à Hong Kong et Hanoï. Ces prisonniers avaient été visités par le CICR en avril, dans trois lieux de détention; durant

l'année, ils avaient pu échanger 80 messages avec leurs familles au Viet Nam.

Le 26 avril, le secrétaire général de la Croix-Rouge chinoise, Han Changlin, a été reçu au siège, à Genève, par le président du CICR, Cornelio Sommaruga. La question du rapatriement, par les autorités de Taïpeh, de personnes de Chine continentale, entrées clandestinement à Taïwan, a notamment été abordée au cours de cet entretien.

Le délégué régional a accompli plusieurs missions en Chine continentale et à Taïwan. Le même sujet a été évoqué dans les discussions qu'il a eues avec des représentants de plusieurs ministères, ainsi qu'avec les responsables de la Croix-Rouge chinoise et de la Croix-Rouge à Taïpeh.

Lors d'une mission au Tibet, en décembre, le délégué régional a rencontré des représentants de la Croix-Rouge locale.

Pour sa part, le délégué général pour la zone Asie et Pacifique a séjourné à Beijing, du 23 au 28 octobre, où il a rencontré des représentants du ministère des Affaires étrangères, du ministère de la Santé, du département politique de l'armée populaire, ainsi que de la Croix-Rouge chinoise.

A partir de décembre 1990, la Croix-Rouge chinoise et la Croix-Rouge à Taïpeh, qui ont établi des relations officielles, ont commencé à traiter des dossiers de recherches sans plus recourir à l'Agence de Recherches du CICR à Hong Kong. Le CICR a néanmoins poursuivi son assistance technique à ces deux services Agence et la formation de leur personnel dans ce domaine.

HONG KONG — La Croix-Rouge britannique a continué de recevoir le soutien technique et financier du CICR pour ses activités en faveur des réfugiés de la mer vietnamiens, dans le cadre du réseau régional coordonné par l'Agence centrale de Recherches au siège du CICR à Genève.

NEW DELHI: (Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Myanmar, Népal)

En 1991, le délégué régional a accompli plusieurs missions dans les pays couverts par sa délégation, en vue d'entretenir les contacts avec divers interlocuteurs.

INDE — Préoccupé par la situation prévalant dans l'Etat de Jammu/Cachemire durant le dernier trimestre de 1991, le CICR a fait une offre formelle de services au gouvernement indien, le 15 octobre, afin de visiter les personnes arrêtées en rapport avec les troubles. Aucune réponse écrite ne lui était parvenue en fin d'année.

Lors de plusieurs missions dans l'Etat du Tamil Nadu, les délégués ont examiné la situation des réfugiés sri-lankais, estimés à plus de 100 000. Ils ont traité des demandes de recherches et procédé à l'échange de messages familiaux avec les proches restés au Sri Lanka.

MYANMAR — En octobre, le délégué général du CICR pour l'Asie et le Pacifique s'est rendu à Yangon, où il a rencontré des représentants du *State Law and Order Restoration Council (SLORC)*, afin de continuer les discussions sur la question des visites aux détenus de sécurité. Le délégué régional a également effectué plusieurs missions au Myanmar dans ce sens, toujours sans succès.

Dans le domaine orthopédique, l'accord signé par les ministères de la Santé et de la Défense, la Société nationale et le CICR, a été prolongé de manière illimitée dans le temps. Le CICR a donc pu poursuivre ses activités dans quatre centres (deux à Yangon, un à Mandalay, au centre du pays, et le dernier à Maymyo, à l'est de Mandalay). Plus d'un millier de patients (membres des forces armées et civils des zones conflictuelles) y ont été équipés de prothèses. Quant à la production, elle s'est élevée à 1 260 prothèses, 260 orthèses et plus de 1 000 paires de béquilles.

NÉPAL — Le CICR a poursuivi ses démarches en vue d'obtenir l'accès aux personnes détenues en vertu des lois d'urgence. En novembre, une réponse de principe favorable a été donnée par les autorités compétentes.

SUVA: (Australie, Fidji, Kiribati, Nauru, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa Occidental, Iles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Etats autonomes, territoires et colonies du Pacifique)

En 1991, le CICR a reçu l'autorisation du gouvernement fidgien d'ouvrir une délégation régionale à Suva. L'accord officiel a été signé le 23 octobre.

PAPOUASIE-NOUVELLE GUINÉE — En 1991, les délégués ont visité les réfugiés en provenance de la province d'Irian Jaya (Indonésie), qui sont regroupés dans le camp d'East Awin (placé sous la responsabilité du HCR), et procédé à l'échange de messages entre ces derniers et leurs proches restés en Irian Jaya.

En raison des troubles survenus à Bougainville et à Buka, le délégué régional s'est rendu sur place, en avril, pour s'enquérir de la situation après le blocus imposé par l'armée de Papouasie-Nouvelle-Guinée et toujours en vigueur dans certaines régions. Du 21 novembre au 1^{er} décembre, il a effectué une nouvelle mission sur place où, en compagnie d'un délégué médecin de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, il a procédé à une évaluation des structures sanitaires sur la côte ouest, dans le sud et dans le centre de l'île de Bougainville.

LA DIFFUSION EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE

Comme par le passé, les activités de diffusion en Asie et dans le Pacifique se sont réparties, en 1991, en trois catégories: diffusion dans le cadre d'une action du CICR; diffusion dans le cadre d'une délégation régionale; soutien ad hoc aux Sociétés nationales pour leurs activités de diffusion.

Dans le contexte de conflits ou troubles internes (Afghanistan/Pakistan, Sri Lanka,

Thaïlande/Cambodge, Philippines), les activités de diffusion ont surtout visé le soutien immédiat à l'action du CICR. Tous les efforts ont eu pour but de mieux faire comprendre le droit international humanitaire et les principes fondamentaux du Mouvement, ainsi que l'action du CICR.

Pour mieux protéger les victimes et améliorer la sécurité des délégués et volontaires

de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le CICR s'est adressé aux différentes parties impliquées dans les conflits, ainsi qu'aux autorités, afin d'obtenir leur soutien dans son action.

Grâce à la présence de ses délégations régionales, le CICR s'efforce de mettre sur pied des programmes de diffusion, en collaboration avec les Sociétés nationales. A cet effet, il a organisé des cours de formation pour cadres et volontaires, afin que ceux-ci répercutent à leur tour leurs connaissances sur les autres membres de leur Société nationale. Tant les cours que le matériel de diffusion (brochures, films, etc.) ont été traduits dans les langues des pays concernés, avec le soutien technique et financier du CICR. En outre, les Sociétés nationales ont souvent fait appel au CICR pour participer à des manifestations de diffusion qu'elles organisaient au niveau national ou régional.

Conflit afghan

Aussi bien en Afghanistan qu'au Pakistan, la diffusion du droit international humanitaire et des principes fondamentaux a été adaptée aux publics à atteindre. De nombreux efforts de diffusion ont été entrepris à Kaboul, ainsi que dans les zones gouvernementales et dans celles contrôlées par l'opposition. Ils ont visé essentiellement les forces armées gouvernementales et les combattants de l'opposition. Des séances de diffusion ont également été organisées dans les hôpitaux du CICR pour les employés et les malades, ainsi que leurs familles, de même que dans les postes de premiers secours situés près des zones de combat. Des séances similaires ont eu lieu au Pakistan.

Sri Lanka

La diffusion au Sri Lanka a visé essentiellement les forces armées et la police. Un guide d'instruction a été créé pour les instructeurs des forces de sécurité. Le CICR a profité de chaque occasion pour leur présenter ses activités. Des publications et des films ont été édités en anglais, cingalais et tamoul.

Durant le second semestre, le CICR a concentré son effort de diffusion du droit inter-

national humanitaire auprès des forces de police, en relation avec les visites de lieux de détention et le traitement des détenus.

Vers la fin de l'année, une série de séminaires se sont tenus dans les académies et centres d'instruction militaires, dans le but d'introduire le droit de la guerre dans les programmes de cours réguliers.

Thaïlande/Cambodge

Sur la frontière thaïe, plusieurs séances de diffusion ont eu lieu pour les Forces armées royales thaïes, au cours desquelles le CICR a expliqué les règles fondamentales à respecter par les combattants, ainsi que les principes du Mouvement. Le CICR a également organisé des séances de diffusion auprès des différents groupes khmers, ainsi que pour les habitants des camps.

Au Cambodge, le CICR a mis sur pied un programme de diffusion. Il a ainsi produit plusieurs publications que les délégués ont distribuées lors de leurs missions sur le terrain. Il a entretenu des contacts avec la presse écrite, la radio et la télévision, en vue de mieux faire connaître et comprendre son action au grand public.

Philippines

Préparé en coopération avec la Société nationale, le projet d'intégration du droit international humanitaire dans les programmes d'enseignement de la faculté des sciences sociales a été approuvé par le ministère concerné.

En outre, plusieurs séances de diffusion ont été organisées, toujours en collaboration avec la Croix-Rouge philippine, à l'intention de l'armée, de la marine, des officiers de police ainsi que des étudiants de différentes universités.

Inde/Népal

En Inde, le CICR a mis sur pied une séance de diffusion à l'université de Jammu pour des représentants de 15 universités du nord du

pays. Au sud, des séances de diffusion ont eu lieu au Tamil Nadu (pour des réfugiés tamouls du Sri Lanka), ainsi qu'à Karakkudi et à Madras.

Au Népal, le CICR a organisé, en collaboration avec la Société nationale, un séminaire de diffusion du droit international humanitaire de quatre jours pour des participants de 17 groupes locaux de l'ouest du pays.

Indonésie

Suite au projet de diffusion conjoint CICR/Société nationale, établi en 1990 pour toute l'Indonésie, trois séminaires pilotes ont eu lieu en 1991: le premier, à Djakarta, fin février 91 pour les participants de 23 branches de la Société nationale de sept provinces; le second, à Ujung Pandang, en juin, pour des participants de Sulawesi, Moluques et Irian Jaya; enfin, le troisième, en octobre, à Bali, pour les responsables de diffusion des branches de Java Est, Bali, Lombok, Sumbawa, Flores, Sumba, Timor et Irian Jaya.

Ces séminaires étaient organisés avec l'aide du comité gouvernemental pour l'étude et la diffusion du droit international humanitaire. Du matériel existant a été adapté et traduit en indonésien.

Viet Nam

En collaboration avec la Société nationale et la Fédération, le CICR a organisé deux séminaires de diffusion, à Hanoï et Ho Chi Minh-Ville, pour quelque 100 représentants de la Croix-Rouge de toutes les provinces du Viet Nam. Parmi les sujets traités figuraient les principes fondamentaux, le rôle spécifique du CICR et le droit international humanitaire.

La Société nationale a traduit ce cours en vietnamien, pour continuer l'effort de diffusion au niveau des provinces. Elle a également traduit et sonorisé les vidéos utilisées pendant le cours.

Extrême-Orient

La délégation régionale de Hong Kong a poursuivi ses tâches dans le domaine de la diffusion.

En Chine, pour la première fois, un séminaire sur le droit de la guerre a eu lieu, en mai à Xian, à l'intention de quelque 50 officiers supérieurs; il a été organisé conjointement par la Croix-Rouge chinoise, l'armée et le CICR.

En République de Corée, s'est déroulé, pour la troisième fois, un cours de diffusion, auquel ont assisté des employés de neuf branches et du quartier général de la Société nationale. Ce cours a été organisé par le *Humanitarian Law Institute* (Institut de droit humanitaire de la Croix-Rouge) et le CICR. Comme par le passé, la Croix-Rouge coréenne a traduit tous les documents et vidéos en coréen.

En septembre s'est tenu, pour la première fois, un séminaire destiné aux forces armées de la République populaire démocratique de Corée, organisé conjointement par la Société nationale et le CICR qui avait envoyé un spécialiste de Genève. Quelque 20 officiers y ont participé.

En novembre, la Croix-Rouge de la République populaire de Mongolie et le CICR ont mis sur pied un premier cours de diffusion du droit international humanitaire et des principes du Mouvement à Oulan Bator pour des participants de 18 provinces. La Société nationale avait traduit tous les documents en langue mongole.

En novembre encore, un premier cours de droit de la guerre a été organisé pour des officiers de la *Japan Defence Agency* (Agence de Défense japonaise). Dirigé par le délégué du CICR auprès des forces armées, il était organisé par la Croix-Rouge japonaise et le CICR.

Pacifique

Grâce à sa délégation régionale nouvellement ouverte à Suva (Fidji), le CICR a continué à soutenir les efforts de diffusion de la Société nationale auprès des forces armées.

En Papouasie-Nouvelle Guinée, le CICR a mis au point un programme de formation pour le responsable de la diffusion de la Société nationale. Des séances de diffusion

ont en outre eu lieu pour quelque 600 recrues et officiers des forces armées, ainsi que de la police.

En Nouvelle Zélande, un délégué a pris part à un cours de droit international humanitaire

organisé par la Société nationale pour 24 responsables de diffusion de la Croix-Rouge. Le délégué a profité de son séjour en Nouvelle-Zélande pour participer à un cours suivi par de futurs délégués de la Société nationale.

SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1991
ASIE ET PACIFIQUE

Pays	Médical (Fr.s.)	Secours		Total (Fr.s.)
		(Fr.s.)	(Tonnes)	
Afghanistan	1 440 657	695 265	227,9	2 135 922
Cambodge	2 020 153	12 142	12,2	2 032 295
Indonésie	19 041	19 574	2,7	38 615
Myanmar	28 272			28 272
Pakistan (conflit en Afghanistan)	923 429	277 737	212,6	1 201 166
Philippines	18 334	176 853	204,9	195 187
Sri Lanka	256 328	1 047 247	508,3	1 303 575
Thaïlande (conflit au Cambodge)	612 921	19 676	4,0	632 597
Viet Nam	31 405			31 405
TOTAL	5 350 540	2 248 494	1 172,6	7 599 934